

**2024/25 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THONAC**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

Date de Convocation : 11/09/2024

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, M. MIDDEGAELS Alain, M. CERF Cyril, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : Monsieur Cyril CERF

Secrétaire de séance : Madame Claudine LAWARREE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES CHASSEURS DE THONAC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif 2024, adopté à l'unanimité le 12 avril 2024 par la délibération n°2024/19, il a été inscrit à la ligne 6574 : Subventions, la somme de 4 000 euros (quatre mille euros).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande de subvention émanant de l'Amicale des Chasseurs de Thonac. Le dossier déposé en mairie par l'Amicale est complet et permet l'étude de la demande qui est annexée à la présente délibération.

L'association a pour projet, l'acquisition de matériel pour son bon fonctionnement logistique et matériel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder à l'Amicale des Chasseurs de Thonac la somme de 400 euros (quatre cents euros) au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Fait à Thonac le 19 septembre 2024

Le Maire,
Christian GARRABOS



En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.

Certifie exécutoire par le Maire le : 19/09/2024

Reçu en S/Préfecture le :

Publié et Notifié le : 19/09/2024

Le Maire,

Christian GARRABOS

